

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.*

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : MELVAN

Commune et département) : 33000 – Bordeaux- Département Gironde

Adresse : 71 rue Carle Vernet

Téléphone : 06 82 28 36 25 Fax :

Email : a.pawlak@melvan.eu

Nom du projet : Projet Cantelouette, Mise en place de panneaux photovoltaïques

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet porte sur la construction d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrière d'une puissance maximale de 9,8 MWc. L'ensemble des ombrières représentera une surface max de 4 hectares maximum.

La hauteur de chaque ombrière sera de 1,4 m au point bas afin de permettre aux moutons de circuler librement et à l'éleveur d'observer l'ensemble son troupeau.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Val-de-Virvée et Gauriaguet

N° Département : 33 Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 **NON**

Hors site(s) Natura 2000 **X** A quelle distance ?

A 3,72km du site: Vallées de la Saye et du Meudon (FR7200689)

A 4,65km du site: Vallée et palus du Moron (FR7200685)

A 9,06km du site: La Dordogne (FR7200660)

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **L'emprise maximale des panneaux sera de 4 Ha.**

--ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet nécessitera la réalisation d'aménagements connexes directement liés à son exploitation. Ceux-ci comprennent notamment la création de pistes d'accès internes permettant la maintenance des installations, la mise en place de réseaux électriques enterrés reliant les équipements au poste de livraison, ainsi que l'implantation de locaux techniques (postes de transformation et poste de livraison). Une aire de stockage sera mise en place durant la phase de chantier. Aucun parking dédié au public n'est prévu. Ces aménagements demeurent limités et intégrés au sein de l'emprise du projet.

Le projet comprend également l'installation d'une clôture périphérique et de portails d'accès destinés à sécuriser le site.

Les infrastructures seront présentes de manière permanente durant la période d'exploitation. Des visites ponctuelles seront réalisées pour vérifier l'état des installations et, si lors de ces visites, des anomalies sont remontées, une intervention sera prévue afin de remanier à ces anomalies.

En ce sens, aucune présence permanente n'est prévue. A la fin de la période

d'exploitation, l'ensemble des structures seront démantelées et le site sera remis à l'état initial

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

- Durée précise si connue **4 a 6 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois	1 an à 5 ans
1 mois à 1 an	> 5 ans

- Période précise si connue : **Inconnue**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps	Automne
Eté	Hiver

- Fréquence : **Installation réalisée une seule fois.**

- ☐ chaque année
- ☐ chaque mois
- ☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet

d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

- En phase travaux:

- Engin de chantier sur site.

- Le risque sera rendu très faible grâce au dispositif préventif de lutte contre une pollution avec:

Les engins de chantier et le matériel conformes à la législation et vérifiés régulièrement;

Le ravitaillement et le nettoyage des engins de chantier;

Un kit anti-pollution propre;

Une sensibilisation et information du personnel et de l'encadrement.

- En phase exploitation:

- Le parc solaire est une installation clôturée et peu fréquentée par des engins motorisés (seulement des véhicules de maintenance).

- Le projet consiste en l'implantation d'un parc agrivoltaïque associé à une activité d'élevage ovin.

- Le risque de pollution en phase d'exploitation est limité :

aux risques de fuite d'huile du transformateur;

aux eaux d'extinction d'éventuels incendies.

- Le risque sera rendu très faible grâce au dispositif préventif de lutte contre une pollution avec:

Un kit anti-pollution propre;

Une sensibilisation et information du personnel et de l'encadrement;

Une surveillance accrue sera réalisée sur les postes de transformation.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☐ Rejets dans le milieu aquatique

☐ **Pistes de chantier, circulation**

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☐ **Poussières, vibrations**

☐ Pollutions possibles

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

☐ Bruits

☐ Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☒ **Pâturage / fauche**
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☒ **Agriculture**
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☒ **Autre (préciser l'usage) : Vignes**

Commentaires

Aucune zone de protection écologique ou d'inventaire n'est présente au droit du projet. La ZNIEFF de type I la plus proche (« Carrières de Saint-Laurent-d'Arce ») se situe à environ 4,75 km.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 Localisation de points de vue

Photo 2 :PDV 1

Photo 3 :PDV 2

Photo 4 :PDV 3

Photo 5 :PDV 2

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	Pelouse acidiphile ruderalisée	
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	Prairie humide a joncs Prairie humide de fauche	La zone d'implantation du projet a été définie de manière à éviter les zones humides identifiées sur le site.
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Rainettes méridionales	x	
	Tritons palmés	x	
	Couleuvre sp	x	
	Couleuvre helvétique	x	
	Couleuvre verte et jaune	x	
	Lézard à deux raies	x	
Crustacés			
Insectes	Cordulie bronzée ou métallique	x	
	Demi-argus	x	
Mammifères marins			
Mammifères terrestres	Ecureuil roux	x	
	Chiroptères arboricoles	x	(Lierre)
	Chiroptères arboricoles et Pic noir	x	(Loges de Pics)
	Chiroptères arboricoles et Pic noir	x	(Loges de Pics dans un arbre mort)
	Chiroptères arboricoles	x	(Fentes)
	Chiroptères arboricoles	x	(Fentes dans un arbre mort)
Oiseaux	Aigrette garzette	x	
	Alouette lulu	x	
	Chardonneret élégant	x	
	Martin pêcheur	x	
	Pic noir	x	
	Pipit farlouse	x	
	Nid de belle taille (Rapace/Ardéidé)	x	
	Cisticole des joncs	x	
	Milan noir	x	
	Serin cini	x	
	Verdier d'Europe	x	
	Pic épeichette	x	
	Tarier pâle	x	
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet agrivoltaïque prévoit le maintien d'une activité de pâturage ovin sur le site. Les habitats présents conserveront donc une vocation agricole. Les zones humides identifiées ont été évitées lors de la conception du projet et ne seront pas impactées par les aménagements prévus. Ainsi, aucune destruction ou dégradation supplémentaire d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces n'est attendue du fait du projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

.....
.....

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

.....
.....

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☐ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date)

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'« Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARMEN :

Sur le site internet de la DREAL :
http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :
www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le Formulaire Standard de Données du site :

Sur le site internet de l'INPN :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

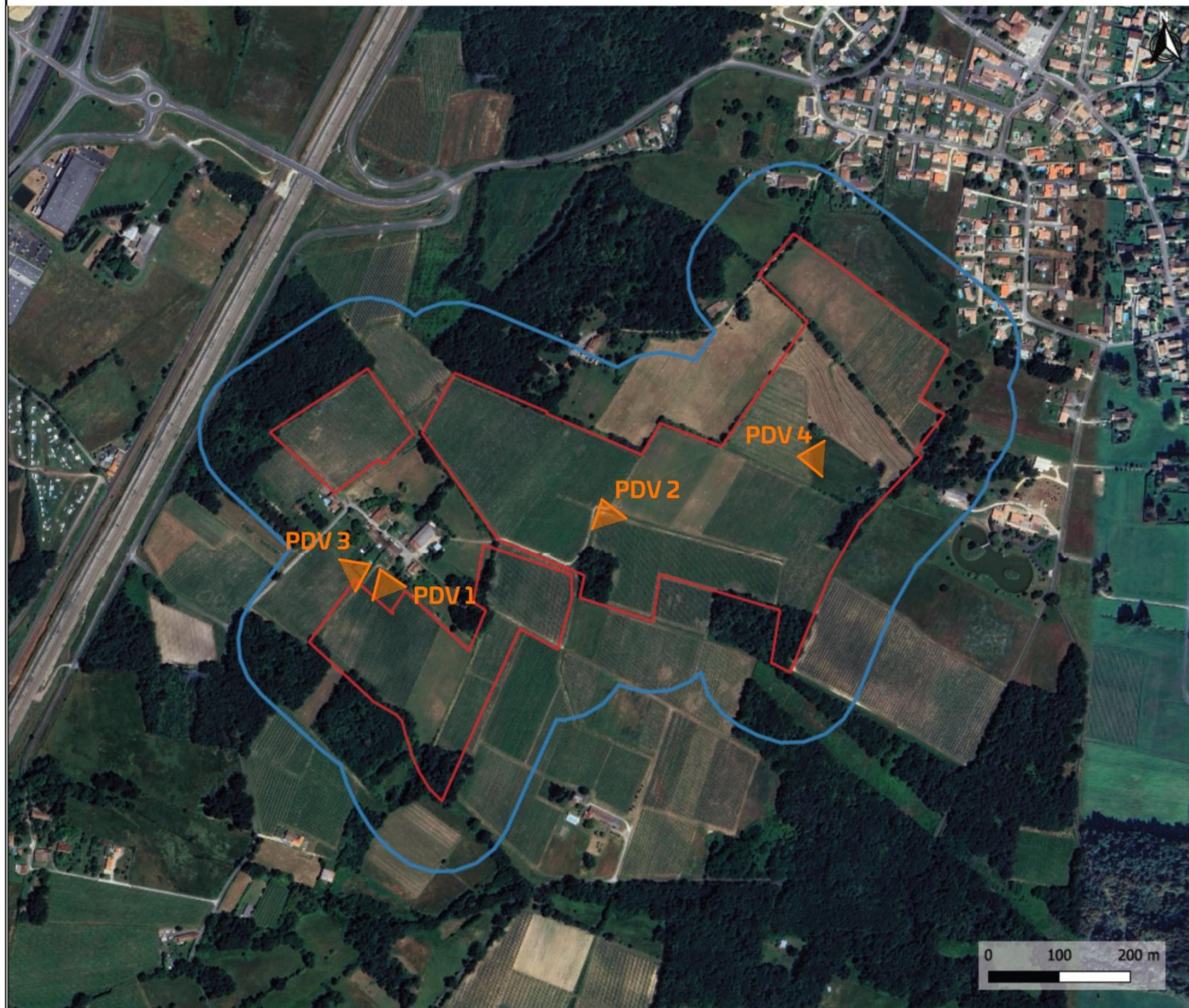
- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l'« Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »

Localisation des points de vue

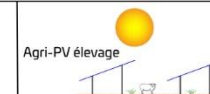


LÉGENDE

-  Point de Vue
-  Emprise foncière



Centrale agrivoltaïque
CANTELOUETTE



Département : Gironde
Commune : Val-de-Virvée et Gauriaguet

Nom du dessin : Localisation des points de vue
Auteur : MIS

Date : 19/06/2026



Melvan
Agence de Bordeaux
71 Rue Carle Vernet
33800 Bordeaux

PDV 1



PDV 2



PDV 3



PDV 4

